

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00704 Numéro SIREN : 490 923 976 Nom ou dénomination : A.C.M.G. INTERIM
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2020 sous le numéro de dépôt 5211

Greffe du tribunal de commerce de MELUN



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/5211

Déposant :

Nom/dénomination : A.C.M.G. INTERIM

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 490 923 976

N° gestion : 2006 B 00704



Jean GAULLIER

EXPERT COMPTABLE DIPLÔME
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRES LA COUR D'APPEL DE VERSAILLES

**38, avenue du Maréchal Foch
78690 - LES ESSARTS LE ROI**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les Comptes Annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Aux Actionnaires

de la Société ACMG INTERIM

au Capital de 100000 €

Siège social : 6 Rue du Général De Gaulle 77000 MELUN

N° SIRET : 49092397600057



Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tel qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 12 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid.19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes .

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 12 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid 19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale Ordinaire appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiements mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SAS

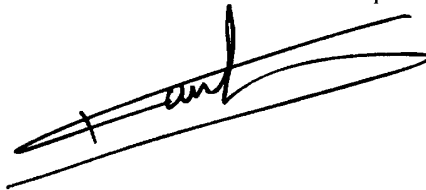
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

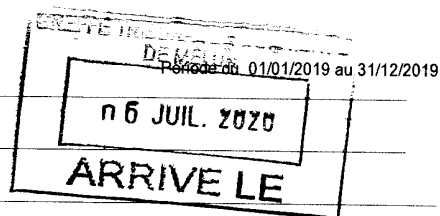
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation;
Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait aux Essarts le Roi
Le 8 juin 2020

Le commissaire aux comptes



Jean GAULLIER



BILAN ACTIF

Actif

Rubriques	Montant brut	Dépréciation	Montant net N	Montant net N-1
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 830	19 830		398
Fonds commercial	19 000		19 000	19 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	83 166	65 078	18 087	26 836
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Autres participations	10 560		10 560	15 328
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	117 084		117 084	100 234
Actif immobilisé	249 640	84 908	164 732	161 796
Stocks de matières premières, d'approvisionnements				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stock de marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 467 175	147 440	2 319 735	2 084 832
Autres créances	506 094		506 094	755 723
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	13 469		13 469	6 636
Charges constatées d'avance	1 804		1 804	4 081
Actif circulant	2 988 542	147 440	2 841 102	2 851 272
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion (actif)				
TOTAL	3 238 182	232 349	3 005 834	3 013 068



BILAN PASSIF

Passif		
Rubriques	Montant net N	Montant net N-1
Capital social ou individuel	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	10 000	10 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	259 770	245 616
RESULTAT DE L'EXERCICE	137 816	214 154
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Capitaux propres	507 586	569 770
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	132 730	300 835
Emprunts et dettes financières divers	656	1 066
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 020	82 126
Dettes fiscales et sociales	1 153 846	1 107 454
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 141
Autres dettes	1 139 996	996 882
Produits constatés d'avance		
Dettes	2 498 248	2 489 503
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL	3 005 834	3 059 273



COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	6 412 455		6 412 455	6 537 094
Chiffre d'affaires net	6 412 455		6 412 455	6 537 094
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges			104 213	126 848
Autres produits				664
Produits d'exploitation			6 516 668	6 664 606
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			960 110	860 858
Impôts, taxes et versements assimilés			227 646	193 417
Salaires et traitements			3 942 919	3 970 310
Charges sociales			1 119 650	1 192 588
Dotations aux amortissements sur immobilisations			12 630	9 541
Dotations aux provisions immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			7 127	80 361
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			4 720	103 414
Charges d'exploitation			6 274 803	6 410 489
RESULTAT D'EXPLOITATION			241 865	254 117
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				1 600
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Produits financiers				1 600
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			2 693	3 438
Différences négatives de change				



[Signature]

Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			2 693	3 438
RÉSULTAT FINANCIER			(2 693)	(1 838)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS			239 172	252 279
Rubriques	France	Export	Montant N	Montant N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			32 295	1 604
Produits exceptionnels sur opérations en capital			6 405	3
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Produits exceptionnels			38 700	1 607
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			88 779	36 430
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			203	3 302
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Charges exceptionnelles			88 982	39 732
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(50 282)	(38 125)
Participation des salariés au résultat de l'entreprise				
Impôt sur les bénéfices			51 073	
TOTAL DES PRODUITS			6 555 368	6 667 813
TOTAL DES CHARGES			6 417 551	6 453 659
BÉNÉFICE OU PERTE			137 816	214 154



ANNEXE



PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Provisions réglementées

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				

Provisions pour risques et charges

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				

Provisions pour dépréciation

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immobilisations financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	144 157	3 283		147 440
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	144 157	3 283		147 440
TOTAL GÉNÉRAL	144 157	3 283		147 440

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

Etat des créances

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	117 084	117 084	
Total de l'actif immobilisé	117 084	117 084	
Clients douteux ou litigieux	185 481	185 481	
Autres créances clients	2 281 694	2 281 694	
Créance représentative de titre prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat – Impôts sur les bénéfices			
Etat – Taxe sur la valeur ajoutée	22 267	22 267	
Etat – Autres impôts, taxes et versements assimilés	44 166	44 166	
Etat – Divers	0	0	
Groupes et associés	289 009	289 009	
Débiteurs divers	150 651	150 651	
Total de l'actif circulant	2 973 269	2 973 269	
Charges constatées d'avance	1 804	1 804	
TOTAL	3 092 158	3 092 158	

Etat des dettes

Rubriques	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des organismes de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	132 730	132 730		
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	71 020	71 020		
Personnel et comptes rattachés	273 059	273 059		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	275 751	275 751		
Impôts sur les bénéfices	51 073	51 073		
Taxe sur la valeur ajoutée	513 263	513 263		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	40 699	40 699		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	656	656		
Autres dettes	1 139 996	1 139 996		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 498 248	2 498 248		



[Signature]

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes de bilan suivants :

Rubriques	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 321
Dettes fiscales et sociales	163 993
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	2 598
Autres dettes	63 387
TOTAL	240 299



PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
- Créances rattachées à des participations	
- Autres immobilisations financières	
Créances	
- Créances clients et comptes rattachés	
- Autres créances	39 733
<i>dont avoirs à recevoir</i>	1 793
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	39 733



PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

	Constructions	30 ans
Agencements et aménagements des constructions		7 à 10 ans
Installations techniques		7 à 10 ans
Matériels et outillage industriels		5 à 7 ans
Matériel de transport, informatique et mobilier		3 à 7 ans

b) Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

c) Titres de placements

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur prix d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur achat.

Le cas échéant, les valeurs mobilières peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

d) Stocks

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués ont été évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks (et en cours) ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux (et en excluant les frais financiers).

Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.



e) Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision pour dépréciation des comptes clients a été comptabilisée au titre de l'exercice pour la somme de 7 127€uros

f) Engagements reçus

Un abandon de créance avec clause de retour à meilleur fortune pour un montant de 91 000€ a été établi avec la société Mère ACMG Finance.

Il a été comptabilisé à la clôture de l'exercice précédent, un retour à meilleur fortune de 36 404€, imputé au compte 671800. Le montant restant à rembourser s'élève à 0€.

Faits postérieurs à la clôture***Information au titre d'un événement post-clôture***

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'entreprise n'a pas été dans l'obligation de fermer son établissement en date du 17 Mars 2020, néanmoins aucun accueil du public n'a été réalisé.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêté des comptes de l'entreprise (le 12/04/2020), celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat, nous pouvons néanmoins estimer une perte de chiffre d'affaires comprise entre 40 et 50% par rapport à N-1 sur la période du confinement.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie, notamment les crédits baux liés aux véhicules et décalage des prélèvements Urssaf.
- Recours à l'activité partielle ou télé travail ;

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes (le 31/12/2019), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.



INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

Echéance (en jours)	exercice clos le 31/12/2019	exercice clos le 31/12/2018
30	54 681 euros	59 470 euros
45	6 017 euros	12 694 euros
60 et plus	0 euros	0 euros
Totaux	60 698 euros	72 164 euros

- INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS :

Echéance (en jours)	exercice clos le 31/12/2019	exercice clos le 31/12/2018
30	542 378 euros	250 900 euros
45	1 002 030 euros	694 058 euros
60 et plus	737 286 euros	1 111 050 euros
Totaux	2 281 694 euros	2 056 008 euros



CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Rubriques	Charges	Produits
Charges constatées d'avance	1 814	
TOTAL		



IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

Immobilisations				
Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	38 830			38 830
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel				
Installations générales, agencements et divers	32 479			32 479
Matériel de transport	324	(324)		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	47 203	3 484		50 687
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	80 005	3 160		83 166
Participations	15 328	(4 768)		10 560
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	100 234	16 850		117 084
Total des immobilisations financières	115 562	12 082		127 644
TOTAL	234 398	15 242		249 640

Situation et mouvements de l'exercice des amortissements techniques (ou venant en diminution de l'actif)

Rubriques	Montant début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	19 432	398		19 830
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et divers	15 019	4 254		19 273
Matériel de transport	324	(324)		
Mat de bureau et informatique, mobilier	37 827	7 978		45 805
Emballages récupérables et divers				
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	53 170	11 908		65 078
TOTAL	72 602	12 307		84 908



[Signature]

A.C.M.G INTERIM
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 6 rue du Général de Gaulle, 77000 MELUN

RCS MELUN 490 923 976

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 23 JUIN 2020

L'an 2020,
Le 30 juin,
A 10 heures,

La société ACMG FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, ayant son siège social 127 bis avenue de la République, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS EVRY 501 606 206,
Représentée par son gérant Antoine CHALLAH,

Associée unique de la société A.C.M.G INTERIM,

En présence de Monsieur Marc GILBERT, Président non associé de la Société,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Marc GILBERT, Président non associé a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 15 mai 2020.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ont été adressés le 11 juin 2020 à l'associée unique.



II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Faits postérieurs à la clôture

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associée unique approuve les dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 17 212 euros et qui, compte tenu du résultat fiscal déficitaire, ont réduit le déficit reportable à due concurrence.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 214 154 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	137 816 euros
Reporter à nouveau la somme de :	37 816 euros
Procéder à la distribution de dividendes pour un montant de : Soit 100€ par parts sociales.	100 000 euros

La société ACMG FINANCE, propriétaires de 1000 parts sociales, recevra 100 000 €

Après l'affectation, le report à nouveau s'élèvera ainsi à 297 586€

Les contributions et prélèvements sociaux seront précomptés sur les dividendes à verser en application de la loi



Les associés sont en outre informés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que des dividendes ont été distribués à la clôture des comptes au 31 décembre 2017, pour un montant total de 200 000€.

Par contre, aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices clos le 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

TROISIEME DECISION

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Faits postérieurs à la clôture

Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

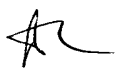
Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation.

L'entreprise n'a pas été dans l'obligation de fermer son établissement en date du 17 Mars 2020, néanmoins aucun accueil du public n'a été réalisé.

Eu égard à une situation extrêmement évolutive, il est difficile d'en estimer les impacts financiers. A la date d'arrêt des comptes de l'entreprise (le 12/04/2020), celle-ci n'est pas en mesure de chiffrer, à ce stade, l'impact de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat, nous pouvons néanmoins estimer une perte de chiffre d'affaires comprise entre 40 et 50% par rapport à N-1 sur la période du confinement.

L'entreprise a toutefois mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie, notamment les crédits baux liés aux véhicules et décalage des prélèvements Urssaf.



- Recours à l'activité partielle ou télé travail ;

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise à la date de l'arrêté des comptes (le 31/12/2019), l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

ACMG FINANCE

FAST INTERIM
6 Rue du Général de Gaulle
77000 MELUN
Tél : 01 64 39 13 13 Fax : 01 64 39 18 66
RCS MELUN SIRET 490 923 976 000570
Code NAF 7820Z

